

LA FAMILLE VIOLETTE À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

VIOLETTE Clémence :

- Le 23 janvier 1506 *n.s.*, devant Michel Armant, notaire à Auxerre, le marchand pelletier auxerrois Jean Ardré a passé un contrat de mariage avec Marguerite Lelièvre, fille des défunts Girard Lelièvre et Clémence Violette [AD 89, E 374, folio 70 recto].

VIOLETTE Guillemain :

- Le 3 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence d'Etienne Lévesque et d'Etienne Picard, tonneliers et vigneron résidant à Auxerre, sont comparus le vigneron auxerrois Claude Bouvier (ou Bovier), d'une part, et d'autre part le tonnelier et vigneron Jean Dobleau, demeurant lui aussi à Auxerre, lesquels ont procédé à un échange de biens : ledit Claude Bouvier (ou Bovier) a cédé audit Jean Dobleau un demi-arpent de terre et de vigne situé aux Plattes à Auxerre, tenant d'un côté audit Claude Bouvier (ou Bovier), d'autre côté à la terre des religieux de l'abbaye Saint-Germain, par-dessus à Perrin Laurent et par-dessous aux hoirs de feu Pierre Orry, le tout chargé d'une rente annuelle de deux sols et six deniers tournois envers les héritiers de feu Guillemain Violette, ceci en échange de tous les droits appartenant audit Jean Dobleau sur une pièce de vigne située au lieu-dit de « *Champmilot* » à Auxerre, tenant d'une part à la vigne dudit Claude Bouvier (ou Bovier), cet échange devenant caduc si le frère des deux parties, à savoir Jean Robert, qui était parti hors du pays et était absent depuis fort longtemps, devait revenir un jour à Auxerre et réclamer sa part d'héritage [AM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 220 verso].

- Le 5 décembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Etienne Lévesque et Guillot Gaulchou, sont comparus Jean Dobleau et Jean Manteau (ou Mantheau), eux aussi vignerons à Auxerre, lesquels ont procédé à un échange de biens : ledit Jean Dobleau a cédé audit Jean Manteau (ou Mantheau) un demi-arpent de terre et de vigne situé au lieu-dit des Plattes à Auxerre, tenant d'une part aux terres de l'abbé et des religieux du couvent auxerrois de Saint-Germain, d'autre part à Claude Bouvier (ou Bovier), par-dessus à Perrin Laurent et par-dessous aux hoirs de feu Pierre Orry, chargé d'une rente annuelle de deux sols et six deniers tournois envers les hoirs de feu Guillemain Violette, ceci en échange d'un demi-arpent de vigne et désert situé quant à lui au lieu-dit de « *Montambrase* », à Saint-Bris-le-Vineux, tenant d'une part à Edmond Regnard, d'autre part audit Claude Bouvier (ou Bovier) et par-dessus et par-dessous aux terres vacantes [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 239 verso].